



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

ORLÉANS EXPRESS – UN SERVICE ESSENTIEL

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR MARIE-EVE MERCIER

AOUT 2014

ORLÉANS EXPRESS – UN SERVICE ESSENTIEL

Une MRC regroupe toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance formant une entité administrative.

La Municipalité régionale de comté les Appalaches est partie constituante de la région administrative de Chaudière-Appalaches et se compose de 19 municipalités locales d'une même région d'appartenance réparties sur quelques 1 900 km². La région se caractérise par une ville centre de plus de 25 000 résidents, trois agglomérations semi urbaines de 2 100 à 2 800 habitants et une majorité de municipalités rurales et riveraines ayant une population inférieure à 1 000 habitants.

À travers ses différentes activités et services, la MRC des Appalaches se donne pour mission de gérer et de planifier l'aménagement et le développement durable de son territoire, en étroite collaboration avec chacune de ses municipalités constituantes ainsi qu'avec le concours des partenaires du milieu, dans un but de promotion et d'amélioration des conditions de vie générales de sa population.

Les municipalités du territoire

POPULATION (selon décret annuel du MAMOT)

<u>Adstock</u>	2,729
<u>Beaulac-Garthby</u>	797
<u>Disraeli (Paroisse)</u>	1,125
<u>Disraeli (Ville)</u>	2,409
<u>East Broughton</u>	2,223
<u>Irlande</u>	957
<u>Kinnear's Mills</u>	368
<u>Sacré-Coeur-de-Jésus</u>	551
<u>Saint-Adrien-d'Irlande</u>	391
<u>Sainte-Clotilde-de-Beauce</u>	653
<u>Sainte-Praxède</u>	388
<u>Saint-Fortunat</u>	270
<u>Saint-Jacques-de-Leeds</u>	714
<u>Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown</u>	209
<u>Saint-Jean-de-Brébeuf</u>	370
<u>Saint-Joseph-de-Coleraine</u>	1,846
<u>Saint-Julien</u>	401
<u>Saint-Pierre-de-Broughton</u>	897
<u>Thetford Mines</u>	25,832
<hr/>	
Total de la population de la MRC	43,130

Orléans Express – un service essentiel

La compagnie française Kéolis, qui a acheté le transporteur Orléans Express, a annoncé le 15 mai dernier, qu'elle avait soumis à la Commission des transports du Québec (CTQ) un plan dans lequel plusieurs liaisons régionales seraient modifiées, voire abolies, dans la MRC des Appalaches.

L'abolition projetée du tronçon Thetford-Mines / Victoriaville par la compagnie est vivement contestée par le Conseil de la MRC des Appalaches qui s'y oppose fermement. Dans l'ensemble, la mobilité des personnes est un incontournable à l'occupation dynamique du territoire. Or, l'abrogation des activités se traduira également par une limitation de livraison, en compromettant la survie du terminus d'autobus et menaçant l'industrie touristique en Chaudière-Appalaches. La suppression de ces services menace également la croissance du Cégep de Thetford, car beaucoup d'étudiants le fréquentant viennent de l'extérieur et utilisent ce moyen de transport pour s'y rendre hebdomadairement. Du côté du CSSS (centre de santé et des services sociaux) de la région de Thetford, il est bon de préciser que 20% des usagers proviennent de l'extérieur de la MRC.

La mobilité

Cette situation pourrait entraîner un sérieux problème d'isolement. Ici à Thetford Mines, nous n'avons pas d'autoroute qui nous relie à Québec ou Montréal. Nous sommes situés à 100 km de Québec, 225 km de Montréal et 75 km de Victoriaville. Pour les gens à mobilité réduite qui ne peuvent se déplacer et qui n'ont pas de véhicule adapté, Orléans Express est un moyen de transport essentiel pour eux. Ils ne pourront facilement trouver une alternative répondant à leurs limitations fonctionnelles. Il s'agit d'un moyen indispensable à l'intégration sociale pour ces personnes étant aux prises avec un handicap.

Outre les personnes avec un handicap, on retrouvera sur le banc de la sellette laissés pour compte les personnes plus âgées et les jeunes adultes. En somme, le fait que les voyageurs sans automobile forment la majorité de la clientèle de l'autocar accentue la nécessité de trouver des solutions novatrices pour éviter que cette population, non motorisée, ne choisisse entre l'isolement relatif et la migration vers les grands centres. Or, un des principaux rôles du transport collectif est de dynamiser l'occupation du territoire.

Les personnes désirant aller à Montréal seraient désormais contraintes de passer par Québec à un prix de transport deux fois plus élevé.

Les différents organismes de la région travaillant au développement de la communauté rappellent l'importance de conserver et d'assurer à tous les citoyens un chemin sans obstacle et de développer des moyens de transports accessibles.

Nos communautés dévitalisées doivent pouvoir compter sur de telles infrastructures de transport afin de maximiser leur intégration, sociale, culturelle, communautaire.

Le portrait des déplacements dans les Appalaches

Le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches fait état des principales voies de circulation sillonnant le territoire. La connaissance des infrastructures routières est fondamentale pour arriver à analyser des scénarios de transports fonctionnels. En outre, cette connaissance détaillée permet d'identifier les routes incontournables que devra emprunter un service de transport.

L'organisation du territoire de la MRC s'aménage le long d'une route nationale, la 112, qui en devient à la fois l'axe structurante assurant la liaison interne et externe. Tout ceci à partir de la Ville de Thetford Mines, son noyau urbain.

Pour sa part, la route 165 est le deuxième axe routier en importance de la MRC, qui permet l'accès à la MRC de l'Érable, limitrophe de la municipalité de St-Julien. Quant à la 161, elle conduit à la MRC d'Arthabaska et à sa ville centre Victoriaville, voisine de St-Fortunat.

Une décision qui s'oppose aux priorités de la collectivité

À l'heure où la notion d'occupation du territoire prend tout son sens, que les élus unissent tous leurs efforts pour préserver une qualité de vie dans les régions, la coupure du service demandée par Orléans Express va directement à l'encontre de nos efforts déployés. Il est impératif de maintenir ce tronçon Thetford-Mines/Victoriaville, il va dans la survie de notre région et ce, à tous les points de vue : économique, social, culturel et communautaire.

Il est normal d'investir dans le transport en commun pour desservir les grands centres, personne ne se pose de questions sur la nécessité de ce service tant au niveau économique que social. Nous désirons vous rappeler qu'Orléans Express est notre transport en commun à nous et que les obligations économiques et sociales sont les mêmes.

Conclusion

Par ce mémoire, la MRC des Appalaches espère avoir démontré toute l'importance du transport interurbain pour la région. La MRC des Appalaches réitère sa demande auprès de la CTQ à l'effet de ne pas autoriser la coupure de service effectuée Orléans Express.

Au niveau territorial, la MRC des Appalaches est déjà éloignée des grands centres urbains tels que Québec, Montréal et Trois-Rivières. Est-ce que la Commission des transports du Québec ira jusqu'à isoler notre région ce qui aura un impact majeur négatif au niveau économique, social, communautaire et culturel?

Personne ne se pose de questions sur la rentabilité du transport en commun, il est déficitaire et on le finance par des fonds publics comprenant bien la nécessité d'un tel service. Va-t-on agir avec les citoyens en région autrement? Ne risque-t-on pas de les traiter comme des citoyens de seconde zone? N'y a-t-il pas là deux poids, deux mesures?